

COMMUNE DE LE RUSSEY

Document approuvé

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.4 Note relative aux
réseaux et au système
d'élimination des déchets

Pièce n°5.2.4

REVISION GENERALE

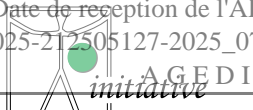
Arrêtée par délibération du
Conseil Municipal : 14/02/2025

Approuvée par délibération du
Conseil Municipal : 07/11/2025

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de réception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE



INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiative25@orange.fr

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE

A G E D I

LES DECHETS MENAGERS AU RUSSEY

Source : <https://cc-russey.fr/fr/>

La compétence "déchets" est gérée par la Communauté de Communes du Plateau du Russey. La CCPR a délégué la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL).

Le service Déchets de la CCPR travaille en régie. Il assure :

- l'enlèvement des ordures résiduelles des ménages en porte à porte,
- l'enlèvement des emballages recyclables en porte à porte,
- la collecte des points apports volontaire du verre et des textiles,
- la gestion d'une benne pour la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) au Russey,
- la gestion d'une plateforme de collecte des déchets verts au Russey,
- la vente de composteur individuel, l'information des usagers, la gestion de la base de données des usagers et la facturation.

Les déchets des ménages font l'objet d'une collecte en porte-à-porte. Les bacs verts (ordures ménagères) et les bacs jaunes (recyclables) sont collectés tous les 15 jours. Sur le Russey, les deux collectes ont lieu le même jour. La collecte est réalisée par l'entreprise COVED. La redevance incitative a été mise en œuvre en 2015.

En 2022, 753 tonnes d'ordures ménagères et 398 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées sur la CCPR. Le tableau ci-dessous détail la répartition des emballages collectés :

	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires	Plastiques	Métaux	Refus de tri	Total
Composition 2022 (en kg/hab)	13,43	12,12	1,2	9,85	2,92	4,26	43,78

Les déchets ménagers sont valorisés par incinération à Pontarlier, l'énergie récupérée servant à alimenter un réseau de chaleur urbain. Les résidus d'incinération (mâchefers) sont valorisés en remblais routier ou enfouis en décharge selon leur composition

Sur la même période, 364 tonnes de verre ont été collectées. Cette collecte est réalisée par l'entreprise Mineris, avant d'être transportée sur la plate-forme de recyclage de la verrerie Saint-Gobain près de Châlon-sur-Saône.

200 tonnes de déchets verts ont été récoltés en 2022. Ces déchets sont valorisés par co-compostage avec des effluents agricoles, puis utilisé pour la fertilisation.

Les déchets électroniques collectés dans la benne sont pris en charge par la société la société ENVIE basée sur le secteur du Pays de Montbéliard, qui les répare dans la mesure du possible avant de les revendre dans ses magasins.

Les autres déchets sont démantelés et les différents composants traités dans des filières spécifiques.

33 tonnes de textiles ont été récupérés en 2022. Ces bornes sont collectées par les associations Le Relais et Frip'vie.

Bilan des tonnages collectées en 2022 par la CCPR (total de 1750 tonnes) :

	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution entre 2021 et 2022 (en %)	Production (en kg/an/hab)
OM résiduelles	753	753	-	111
Collecte sélective (hors - verre)	394	398	1	59
Verre	357	364	2	54
Déchets verts broyés	195	200	2,5	29
DEEE	2	2	-	0,3
Textiles	24	33	37,5	5
		1 750	1,45	258

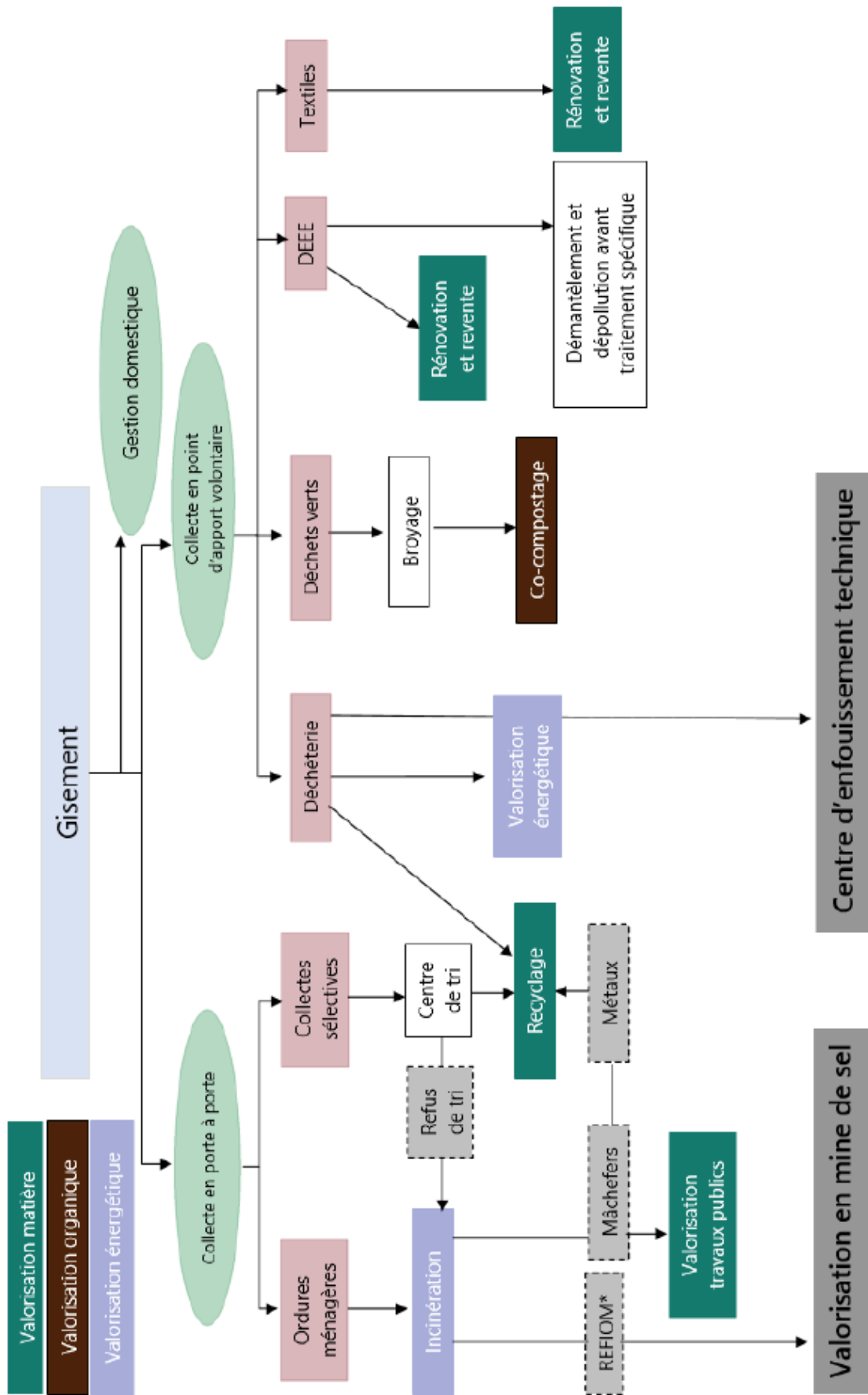
Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de réception de l'AR: 12/11/2025

Objet: Déchets 127-2025_07_004_01-DE

Plan Local d'Aménagement du Russey

Bilan : synoptique des flux de gestion de déchets



* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Les habitants de la CCPR ont accès à la déchetterie des Fins qui est gérée par la communauté de communes du Val de Morteau. Elle est ouverte 6 jours par semaine, mais avec des horaires plus courts en hiver.

Cette déchetterie accueille les déchets non ménagers. Une fois les déchets collectés, elle assure le choix de la meilleure filière : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

Les consignes de tri et les déchets recevables en déchetterie sont présentés ci-dessous et page suivante.



**Bac / conteneur
JAUNE**

Vous pouvez désormais déposer tous les emballages dans le bac/conteneur jaune.

En 2020 :
LE TRI S'AGRANDIT !



✓ En vrac, sans sac

✓ Emballages vidés

✓ Inutile de laver

✓ Ne pas imbriquer 

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

NOUVEAU



Sacs, sachets, films

+



Barquettes

+

NOUVEAU



Pots, tubes



Bouteilles & flacons

EMBALLAGES EN MÉTAL



Bouteilles • Aérosols alimentaires / d'hygiène • Conserves • Canettes

EMBALLAGES EN CARTON



Cartonnettes • Briques alimentaires

TOUS LES PAPIERS



Journaux, publicités, enveloppes...

Bac à ORDURES MÉNAGÈRES

✓ En sac



OBJETS en plastique



Emballages bois



Lingettes • Couches



Restes alimentaires
(à composter si possible)

*Bois : Cagettes, branches supérieures à 12 cm de diamètre, parquet massif, bois lasuré / teintés...

- ✗ Panneaux à la découpe → Mobilier
- ✗ Bois autoclavé, bois peint, parquet flottant → Incinérables
- ✗ Traverses de chemin de fer, poteaux électriques → voir avec l'agent de déchèterie

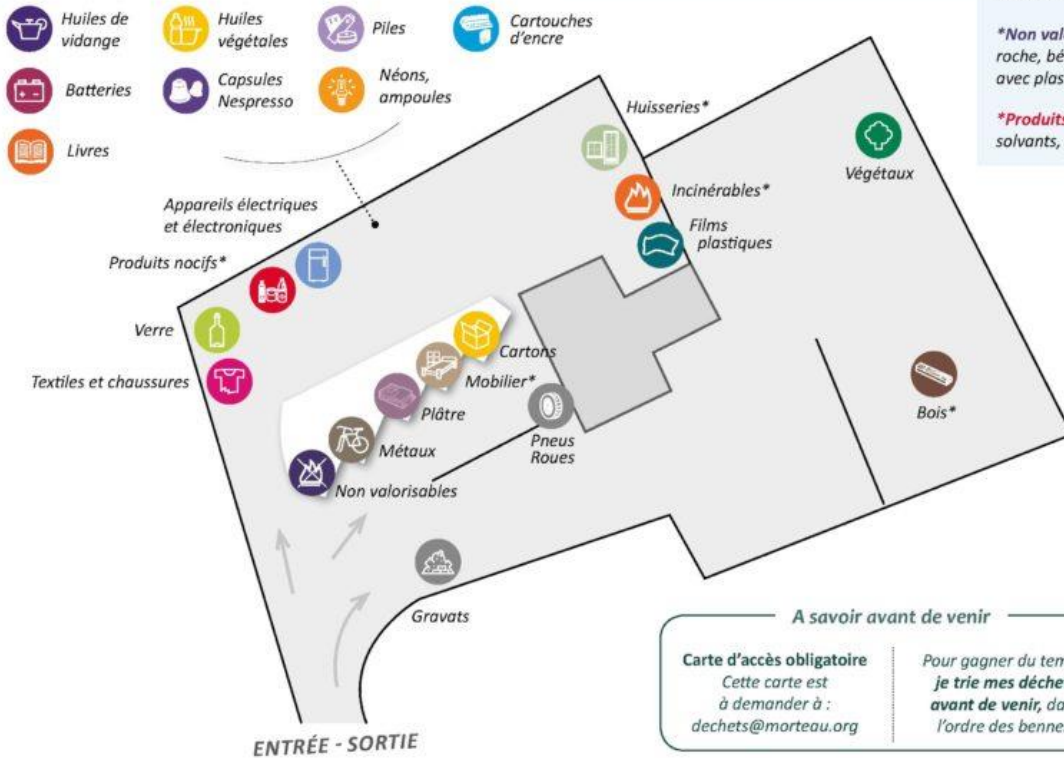
*Huisseries : Fenêtres, velux, baies vitrées en PVC, métal ou alu | Portes vitrées sur 1/3 minimum | Parois de douche en verre

*Incinérables : Objets en plastique, moquette, tapis, polystyrène...

*Mobilier : Tables, sièges, canapés, matelas, meubles de rangement, parties de meubles

*Non valorisables : Laine de verre, laine de roche, béton armé, briques plâtrées, gravats avec plastique, pare-brises...

*Produits nocifs : Peintures, vernis, colles, solvants, phytosanitaires, filtres automobiles...



A savoir avant de venir

Carte d'accès obligatoire
Cette carte est à demander à :
dechets@morteau.org

Pour gagner du temps,
je trie mes déchets avant de venir, dans l'ordre des bennes.

Particulier : je dépose mes déchets dans les bonnes bennes, grâce aux conseils de l'agent présent.

Professionnel : avant tout dépôt, je vais voir l'agent de déchèterie pour m'identifier et peser mes déchets.

DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE*

✗
Déchets du bac vert



✗
Déchets du bac jaune



✗
Objets piquants risques infectueux



✗
Cadavres d'animaux

> 40 kg :
service
d'équarrissage

✗
Pneus tracteur / poids lourd



✗
Amiante lié

Collecte
spécifique**

*liste non exhaustive

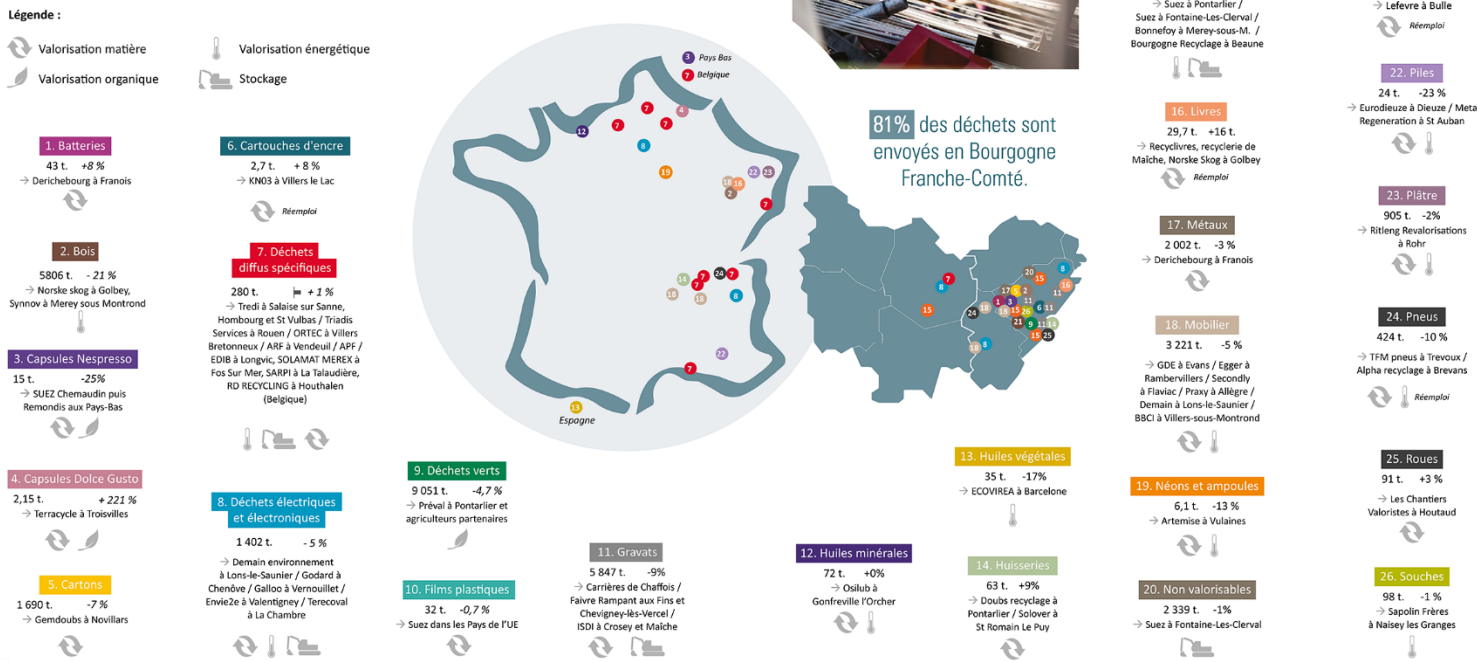
Les emballages collectés aux portes à portes sont recyclés, avec une filière adaptée à chaque déchet :



Les erreurs de tri sont valorisées en énergie à Pontarlier.

De même, les déchets apportés au niveau de la déchetterie des Fins sont traités selon leur nature (source PREVAL) :

OÙ SONT ENVOYÉS les déchets de déchetterie ?



Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

025-21250127-2025_07_004_01-DE

Plan Local d'Aménagement du Russey

L'EAU POTABLE AU RUSSEY

Source : *Syndicat du Haut Plateau du Russey*

➤ Gestion du réseau d'eau potable.

La commune du Russey est alimentée en eau potable par le syndicat intercommunal des eaux du Plateau du Russey.

➤ Les ressources et les réseaux.

L'eau provient de trois captages situés en dehors du territoire communal :

- Puits de Montlebon situé sur la commune de Morteau (aussi appelé puits du Cul de la Lune), protégé par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n° 4417 du 14 septembre 2000.
- Puits Cinquin situé sur la commune des Fins, protégé par l'arrêté préfectoral de DUP n°2013-022-0012 du 22 janvier 2013.
- La source du Moulin Bournez situé sur la commune des Fins, protégé par l'arrêté préfectoral de DUP n°2013-022-0012 du 22 janvier 2013.

D'après le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SIE du Plateaux du Russey de 2023, les débits de prélèvements autorisés sont d'environ 2.6 millions de m³/an pour un prélèvement de 1,2 millions de m³/an. Environ 1,1 millions de m³/an sont traités à la station de potabilisation du Moulin Bournez, puis injecté dans le réseau de distribution. 70 000 m³/an sont exportés en dehors du syndicat (vente d'eau).

Le volume consommé est de 757 942 m³/an, soit un rendement de 80.4 %. Le nombre d'abonné au service est de 6 059 pour l'ensemble du syndicat, dont 1 078 sur le Russey.

➤ Interconnexion de sécurité

5 autres unités de gestion des eaux sont interconnectées au SIE du Plateau du Russey : Morteau (achat et vente), Noël-Cerneux (vente), La Bosse (vente), Syndicat du Village du Prieuré (vente) et la Suisse : Le Chauffaud et Saut du Doubs (vente). Une éventuelle interconnexion est à l'étude pour alimenter le Syndicat du Plateau des Combes.

Il n'y a pas eu d'importation d'eau par le syndicat sur la période 2011-2023. Environ 70 195 m³ ont été exportés en 2023.

➤ Qualité des eaux distribuées.

A l'échelle du syndicat, 29 analyses bactériologiques et 15 analyses physico-chimique ont été réalisées en 2023. Toutes ont été conformes (taux de conformité de 100 %). source rapport annuel 2023 SIE plateau du Russey.

Les dernières analyses datant de 2023 et 2024 montrent la présence de problèmes ponctuels, avec notamment une légère contamination bactérienne en septembre 2024 (eau prélevée à Saint-Julien-les-Russey), problème résolu lors du contrôle suivant. Voir dernière analyse sur le Russey page suivante. Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de reception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE

Eau potable

AGEDI

Plan Local d'Urbanisme du Russey

Informations générales

Date du prélèvement	04/12/2024 12h55
Commune de prélèvement	RUSSEY (LE)
Installation	HAUT PLATEAU DU RUSSEY
Service public de distribution	S HAUT PLATEAU DU RUSSEY
Responsable de distribution	GAZ ET EAUX
Maître d'ouvrage	SYNDICAT DES EAUX DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	15,2 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,2 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	<0,03 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,04 mg(Cl ₂)/L		
pH	7,7 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	577 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Fer total	10,4 µg/L		≤ 200 µg/L
Manganèse total	<2 µg/L		≤ 50 µg/L
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

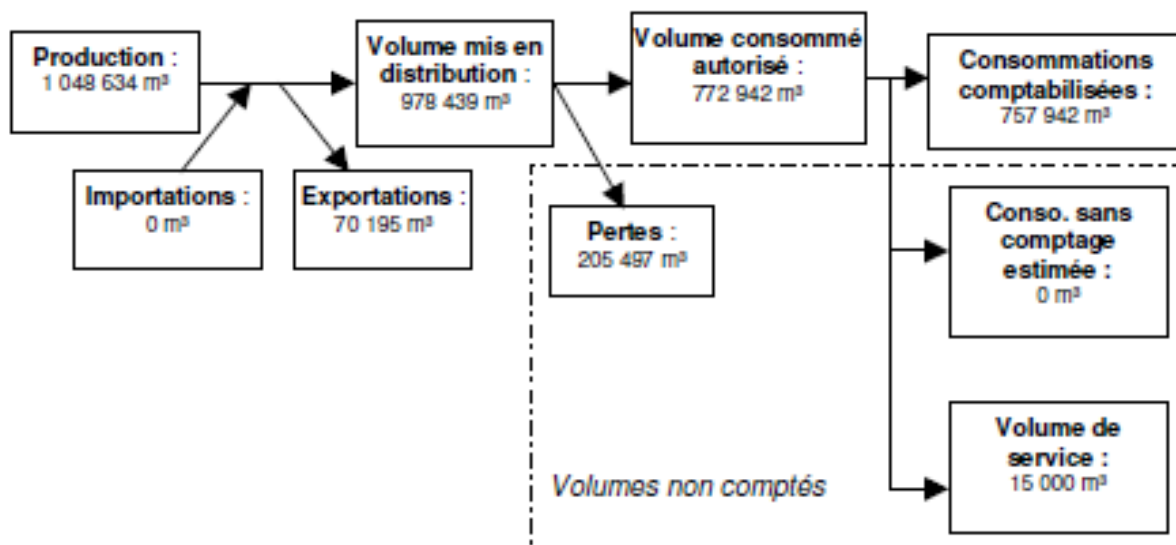
Date de réception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE

AGEDI

➤ La consommation à Grand'Combe des Bois

Schéma synthétique du fonctionnement du SIE du Haut Plateau du Russey sur 2023 :



Le rendement réseau en 2023 est de 80.4%

➤ Évaluation des besoins au Russey

D'après le SCOT du Pays Horloger et l'exploitant, les débits d'étiage sont de 2 160 m³/j pour le puits de Cinquin, 250 m³/j pour la source du Moulin Bournez et 1 000 m³/j pour le puits Montlebon (prélèvement minimum au mois d'Août). Soit un débit d'étiage total de 3 410 m³/j.

Le SCOT estime les besoins futurs du syndicat du Plateau du Russey à 3 324 m³/j à l'échéance 2044 (population desservie 16 268 habitants, contre 14 368 habitants en 2020). Soit une marge restante de 90 m³/j.

On fera cependant attention à l'impact du changement climatique.

L'ASSAINISSEMENT AU RUSSEY

Sources : Naldeo, Diagnostic du système d'Assainissement, Phase 4, février 2024

L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif sont des compétences de la commune du Russey.

Assainissement collectif :

La commune a la charge de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées. Pour ce faire elle assure la mise en place et l'entretien des canalisations, depuis les limites des propriétés privées (boite de branchement) et de la station d'épuration.

La gestion de la station et des réseaux est déléguée à la société Gaz-et-Eaux.

Le Russey est ainsi équipé d'un réseau séparatif, avec des canalisations spécifiques pour la collecte des eaux pluviales (toitures, voiries) et des canalisations pour les eaux usées issues des logements et des activités. Certains lotissements (environ 30 % des réseaux) sont cependant encore desservis par un réseau unitaire, avec une canalisation pour recueillir eaux usées et eaux pluviales. Des travaux sont prévus pour passer ces sections en séparatif.

Le réseau eaux pluviale se termine sur plusieurs points de rejet au milieu naturel, essentiellement souterrain (puits perdus, faille, bassin d'infiltration).

Le réseau eaux usées se termine sur la station d'épuration communal, de type boues activées, mise en service en 1994 et dimensionnée pour 3 100 équivalents-habitants. Cette station assure un traitement complet des effluents avant rejet au sous-sol (puis d'infiltration). Elle est équipée d'un dispositif de déphosphatation traitant les eaux domestiques ainsi que les eaux blanches de la fromagerie. La charge entrante est de 131 kg DBO5/j maximum, soit 2400 EH. (source : Naldeo, Diagnostic du système d'Assainissement, Phase 4, février 2024).

Des travaux sont prévus pour mettre en conformité le poste de refoulement du camping, équiper le déversoir d'orage en tête de station d'épuration d'un système d'autosurveillance des rejets, de passer en séparatif des sections unitaires situées avenue de Lattre de Tassigny, rue des Trois Sapins, rue Clair Soleil, rue des Rosiers, rue Clémenceau et rue de la Couronne.

Compte tenu de ces travaux d'amélioration du réseau de collecte, et de correction au niveau des branchements des particuliers sur le réseau, il est attendu une hausse de la charge en entrée de station de 250 EH, portant la charge en entrée à 2 650 EH. La marge restante est de 450 EH environ.

Le PADD prévoit une population pour le Russey de 2860 habitants d'ici 2040, soit environ 350 habitants supplémentaires. Ce qui porterait la charge en entrée de station à 3000 EH environ. **La station d'épuration est donc correctement dimensionnée pour la charge domestique future** (marge résiduelle future théorique de 100 EH).

Cependant, une fromagerie est aussi raccordée sur la station d'épuration, avec une charge spécifique qui devrait augmenter de 900 à 1000 EH. La mise en place d'une station de traitement industrielle de ces effluents est à l'étude, cependant, si elle reste raccordée, le diagnostic du système d'assainissement prévoit l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration communale à 4000 EH.

Au niveau hydraulique, la station reçoit une charge maximum de 446 m3/j pour une capacité nominale de 350 m3/j. Elle est donc en légère surcharge ponctuelle, en lien avec la présence de section unitaire (arrivée d'eau pluviale). Les travaux sur le réseau permettront de résorber ces problèmes.

On notera que la station d'épuration est couverte pour une meilleure intégration paysagère et un meilleur fonctionnement hivernal.

Assainissement non collectif :

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) communal est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Il intervient lors de la mise en place d'un assainissement, ou lors de sa réhabilitation ou mise en conformité. Le SPANC est aussi là pour conseiller ou donner des directives aux demandeurs.

Au Russey, un peu plus d'une centaine de constructions sont concernées. Près de 20 % des dispositifs d'assainissement autonome sont conformes.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de réception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE

Assainissement

AGEDI

Plan Local d'Urbanisme du Russey

*Bilan 2023 de la station d'épuration du Russey
source Bilan annuel sur le système d'assainissement 2023 – Gaz-et-Eaux*

		DBO5		DCO		MeS	
Débit journalier de référence (m3/j)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		446		190			
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,9%	5,1	97,5%	30,0	97,0%	9,3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,0%	5,1	97,0%	30,0	97,0%	9,3
	Valeur rédhibitoire (1)	50		250		85	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire						
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	80%	25	75%	125	90%	35
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle						
Conformité selon l'exploitant par paramètre :		OUI		OUI		OUI	
Respect du nombre de bilan par paramètre :		OUI		OUI		OUI	
Conformité globale selon l'exploitant :		OUI					

(1) ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015.

(2) le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21/07/2015.

Date de transmission de l'acte: 12/11/2025

Date de réception de l'AR: 12/11/2025

025-212505127-2025_07_004_01-DE

Assainissement

AGEDI

Plan Local d'Urbanisme du Russey